

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 12 décembre 2008, d'agréer le fonds suivant :

AIRLINES FCP VALEURS CEA
Fonds Commun de Placement
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège Social : 17 Rue de Jérusalem 1002 Tunis

TUNISIE VALEURS - intermédiaire en bourse - et AMEN BANK ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 12 décembre 2008, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type mixte, dénommé « AIRLINES FCP VALEURS CEA » d'un montant initial de 100 000 DT divisé en 10 000 parts de 10 DT chacune.